

L'Eau, c'est la vie

L'avis de la SEPANSO (Octobre 2008)

Georges Cingal, Président SEPANSO Landes, Secrétaire Général de la  
Fédération SEPANSO



# **S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

**Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest**

**Association du département des Landes**

**Siège social : 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte**

Cagnotte, le 14 octobre 2008

**Contribution adressée**

à

**Monsieur le Président du Comité de Bassin**

**Agence de l'eau Adour-Garonne**

**31489 TOULOUSE CEDEX 4**

## **OBJET : Consultation du public sur l'eau et les milieux aquatiques**

Au cours des semaines passées notre association a accumulé les témoignages de ses adhérents et j'ai donc l'honneur de vous présenter la synthèse des observations de notre association, agréée au niveau départemental, et reconnue d'utilité publique au niveau aquitain.

Tous nos membres qui se sont exprimés ont été choqués par le questionnaire dans la mesure où celui-ci omet consciencieusement d'interroger les citoyens sur ce qu'ils pensent de la situation existante (problèmes), alors que celui-ci les interroge sur des solutions palliatives.

Tous nos membres observent qu'il manque un bilan sincère du SDAGE passé, ce qui ne peut faciliter que la poursuite du « business as usual ». Tous dénoncent la sous-représentation des consommateurs dans les divers organes de l'Agence de l'Eau et la sur-représentation des auteurs de pollutions. Un bon SDAGE et un bon pilotage de celui-ci suppose l'application du principe pollueur-payeur et une représentation proportionnelle aux contributions de ce grand club que devrait être l'Agence de l'Eau. Nous avons pris à notre compte cette image de club car effectivement chacun doit apporter quelque chose et profiter de services en échange.

Tous nos membres font observer que le SDAGE passé non seulement manquait d'ambition, mais qu'il a toujours manqué une volonté réelle de s'attaquer aux racines du mal.

Tous nos membres font observer que le projet est beaucoup trop vague pour être un outil efficace. Nous reprendrons donc les grandes lignes qui apparaissent dans les pages d'accompagnement du questionnaire pour résumer leurs pensées.

#### **Les milieux aquatiques : un patrimoine à conserver.**

- Restaurer les fonctions naturelles des milieux aquatiques (capacité d'autoépuration, préservation de la biodiversité des espèces...)
- Concilier le développement de l'énergie hydroélectrique et celui de l'urbanisation avec la protection des cours d'eau.
- Rendre les espaces de liberté aux fleuves, rivières et estuaires (création de bras morts, zones humides, vasières...)

Toutes ces propositions sont des vœux pieux puisque ces orientations dépendent du bon vouloir de l'Etat et des collectivités locales.

- La restauration de la capacité d'autoépuration suppose une réduction des rejets, c'est à dire un traitement plus poussé des pollutions ponctuelles et diffuses

- La préservation de la biodiversité repose sur l'application rigoureuse de l'engagement au niveau européen de l'Etat. Cela suppose l'interdiction de créer des barrages dans les thalwegs pour protéger les populations relictuelles d'écrevisses à pattes blanche pour ne prendre qu'un seul exemple (de taille toutefois puisque cette espèce est considérée comme bioindicateur pour la Convention de Ramsar de 1971). Cela suppose l'arrêt immédiat des drainages. Cela suppose la protection réelle des zones humides. La SEPANSO a dénoncé encore en 2008 le remblaiement d'une lagune décidé par des élus locaux d'une commune landaise (seront-ils poursuivis pour destruction d'espèces protégées ?). Enfin la SEPANSO tient à dénoncer le fait que le SDAGE ne semble prendre en compte que les zones Natura 2000 : il conviendra d'y ajouter toutes les autres formes de protection (ZNIEFF, sites classés ...)

- Concilier le développement de l'énergie hydroélectrique avec la protection des cours d'eau, n'est-ce pas remettre en cause le concept de barrage ? L'idée de bateaux flottants avec des roues à aube serait-elle remise au goût du jour ?

- Concilier l'urbanisation avec la protection des cours d'eau renvoie directement à la question de la biodiversité des espèces. Nous voyons bien qu'une majorité de citoyens et d'élus privilégient leur accès aux berges au détriment des autres espèces. La SEPANSO, comme sa fédération nationale (France Nature Environnement) sont favorables à la création de trames vertes et bleues (idée reprise dans les conclusions Grenelle de l'Environnement). Permettez-nous de souligner les divergences d'intérêts, non sans rappeler que les autres espèces ne sont que très peu défendues au sein des organismes décisionnels de l'Agence. Le Bilan de l'Agence et de l'Etat en font foi, ainsi les berges de l'Adour ont été artificialisées à Dax, ce qui a accentué l'effet de coupure en ce qui concerne la zone Natura 2000 (barthes de l'Adour). Il y a un projet d'aménagement des berges des cours d'eau à Mont de Marsan. L'Agence interviendra-t-elle pour garantir la biodiversité ? Nous aurions aimé lire que

l'Agence est favorable à une reconquête des cours par des espèces protégées telles que les loutres ou les visons... le bon état écologique des cours d'eau ne sera atteint que lorsque les écosystèmes auront retrouvé toutes leurs fonctionnalités, c'est à dire que toutes les espèces y auront leur place. Par ailleurs, la SEPANSO souhaite, qu'à l'instar d'autres Agences, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutienne un programme global de reconstitution des mares indispensables à la dynamisation de la faune sauvage.

- Rendre leurs espaces de liberté aux fleuves ... La Loi prévoit ceci, mais les membres de la SEPANSO constatent des atteintes diverses aux lits majeurs : remblais, création d'infrastructures qui font obstacle à l'écoulement naturel des eaux...

- LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSABLEMENT DES COURANTS ET DES LACS LITTORAUX SEMBLE AVOIR ÉTÉ OUBLIÉE. Des bassins désableurs ont été construits, mais il ne s'agit que d'une mesure palliative. Il faut bloquer les transferts de sables des crastes vers les cours d'eau : cela suppose une surveillance des méthode de travail des agriculteurs et des forestiers, ainsi qu'au final des contraintes imposées à ceux-ci.

- LES REDACTEURS DU PROJET VOIENT DANS LA RESTAURATION DES COURS D'EAU DES POSSIBILITES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC. La SEPANSO tient à souligner que la fréquentation humaine peut être un facteur de perturbation de la flore et de la faune sauvage.

#### **Maîtriser l'utilisation des nitrates, pesticides et produits toxiques :**

- récupérer les emballages vides et les déchets toxiques
- Agir préventivement en promouvant de bonnes pratiques auprès des utilisateurs, y compris des citoyens (limiter les doses, récupérer les eaux de rinçage ...)
- Aménager l'environnement en zones agricoles sensibles (haies talus, bandes enherbées...)
- Développer des techniques agricoles alternatives (agriculture biologique, agriculture raisonnée ...)
- Développer la recherche agronomique pour créer des plantes plus résistantes aux maladies
- Protéger les captages d'eau potable.

Il ne suffit pas d'écrire le slogan « maîtriser l'utilisation des nitrates » pour être efficace. Selon nous, il conviendrait d'appliquer le principe des meilleures technologies disponibles pour se donner les moyens de cette maîtrise. Il convient de faire la distinction entre les engrais artificiels et les engrais naturels. Ce sont bien les premiers qui posent le plus de problèmes. La SEPANSO estime qu'il faudrait taxer les produits en fonction de leurs impacts environnementaux, aussi nous pourrions à

terme avoir sur le marché le choix à des prix comparables entre engrais artificiels et engrais naturels (ces derniers permettant d'améliorer la structure des sols et leur pouvoir de rétention d'eau). Est-ce que l'Agence de l'Eau est prête à soutenir cette proposition qui a été présentée à nouveau (déjà présentée pour faire évoluer la PAC) en septembre à Bruxelles dans le cadre de la réflexion sur la réforme de la taxation ?

Il ne suffit pas non plus d'écrire « maîtriser l'utilisation des pesticides et produits toxiques ». Le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures a fait réaliser un sondage par l'IFOP au mois d'octobre. 95% des personnes interrogées jugent très important (70%) ou important (25%) que les agriculteurs diminuent de moitié la fréquence des traitements des cultures par des pesticides dans les dix ans à venir. 80% des personnes interrogées sont inquiètes de la présence de résidus de pesticides dans les produits alimentaires. 80% des personnes interrogées se déclarent favorables à l'interdiction des pulvérisations de pesticides dans les lieux publics tels que les parcs et jardin, voirie, écoles ... Une étude récente de l'INSERM montre par ailleurs que l'exposition du fœtus aux herbicides induit un risque accru de certains cancers... Il faut mettre un terme à la politique de l'autruche ! Pouvons-nous espérer une attitude responsable des décideurs de l'Agence de l'Eau pour qu'on se détourne de l'utilisation de ces produits néfastes pour l'homme et l'environnement ?

- Récupérer les emballages vides et les déchets toxiques :

Est-ce que cela ne suppose pas que les emballages aient un prix consigné pour que les retours soient massifs ? N'est-il pas étonnant que dans notre société marchande un objet n'ait pas de prix ?

- Agir préventivement en promouvant les bonnes pratiques ...

Cela a été fait et les résultats ne sont qu'encourageants.

- Aménager l'environnement en zones agricoles sensibles.

Cette affirmation a scandalisé l'immense majorité de nos intervenants. En effet cette vision fragmentée de l'environnement va totalement à l'encontre de l'indispensable protection globale de l'environnement. Les impacts sont importants partout ! Permettez-nous, par exemple, d'attirer votre attention sur le fait que l'on retrouve dans l'air des produits chimiques agricoles ou des émissions industrielles qui retombent avec les pluies ailleurs et sans distinction entre zones sensibles et zones non sensibles ! Nous ferons par ailleurs observer que les critères retenus pour la définition des zones sensibles sont tels que les espaces définis comme « sensibles » sont vraiment limités. Une évolution réglementaire serait sans doute bienvenue, mais la SEPANSO souhaite que l'on applique partout les mêmes règles : il faut réduire les pollutions à la source !

- Développer des techniques agricoles alternatives.

L'énumération semble mettre sur un même niveau agriculture biologique et agriculture raisonnée, ce qui a choqué certains de nos adhérents, sachez-le ! Encore une fois la SEPANSO regrette que le SDAGE ne propose pas une réorientation de l'agriculture vers le bio ou le durable (agriculture paysanne). La SEPANSO s'étonne que l'élevage ne soit pas analysé. L'illustration montre des moutons et une vache dans leurs prés. Mais l'élevage, c'est majoritairement autre chose. Quid du hors-sol ? La SEPANSO souhaite une programmation de la réduction des élevages intensifs, notamment des porcs élevés sur caillebotis,

source principale des excédents d'azote et de phosphore ; nous préférons nettement l'orientation vers le porc sur la paille, ce qui permet d'incorporer des fumiers aux sols et de structurer ceux-ci (rétention d'eau bien utile dans une majorité de sols cultivés d'Aquitaine). Il semble pour le moins étonnant que le problème des éléments phosphorés soit passé sous silence, alors que c'est la combinaison « composés azotés + composés phosphorés » qui induit les problèmes d'eutrophisation, la prolifération de certaines bactéries ...

- Développer la recherche agronomique pour créer des plantes résistantes aux maladies.

Plusieurs adhérents font observer que cette proposition semble faire fi des conclusions de plusieurs programmes de recherche : plus on sélectionne les plantes, plus on les fragilise ! Il semble aujourd'hui évident que la course aux rendements a trouvé ses limites. La SEPANSO se permet de rappeler simplement que la rotation des cultures permet de limiter considérablement l'impact des maladies diverses qui affectent les plantes cultivées. La SEPANSO rappelle que c'est le lobby des agriculteurs qui est parvenu à obtenir qu'on n'impose pas la rotation des cultures pour le maïs lors de la réforme de la PAC (l'écoconditionnalité des aides suppose la rotation pour les grandes cultures). Il n'est pas possible de demander des dérogations sans en assumer la responsabilité ! La SEPANSO souhaite donc que le SDAGE rappelle que la rotation des cultures est le moyen connu le plus efficace d'éviter des problèmes aux cultures.

- Protéger les captages d'eau potable !

Encore un vœu pieu ? Théoriquement tous les captages devraient être protégés ! Il semble indispensable de rappeler que cette obligation réglementaire n'est pas remplie et de désigner les responsables pour qu'ils s'activent enfin ! La SEPANSO suppose qu'il faudra sans doute une nouvelle procédure d'infraction de la Commission de l'Union européenne à l'encontre de la France pour que notre pays consente à déployer les efforts indispensables ! Subsidiatement la SEPANSO alerte l'Agence sur l'insuffisance de protection de certains captages : trop souvent un simple périmètre rapproché a été considéré comme suffisant, aussi peut-on craindre que la percolation des polluants ne risque d'imposer aux générations futures le traitement d'eaux brutes polluées.

- ENFIN LA SEPANSO CONSTATE QU'IL N'Y A AUCUNE ACTION MENTIONNÉE POUR PROTÉGER LES RESSOURCES. La SEPANSO souhaite que le SDAGE ait pour mission de fixer, à tous niveaux, des limites de prélèvements, afin d'épargner la ressource. La SEPANSO a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la compétition entre stockages de gaz (par exemple Lussagnet-Izaute) et protection de la ressource. Plusieurs adhérents ont exprimé le souhait que l'Agence de l'Eau étudie attentivement ce dossier particulier. S'il existe différentes sources d'énergie, il n'existe parfois en un lieu qu'une seule ressource en eau ! La question des ressources est une question fondamentale : nous ne jouons pas à nous faire peur, nous avons des craintes sérieuses !

- AUTRE CHOSE : La SEPANSO demande un affichage d'objectifs clairs pour la qualité de l'eau. Nous demandons que soit fixée une limite maximale de 25 mg/l pour les nitrates dans l'eau au robinet, mais aussi dans les nappes et les cours d'eau. Il n'est pas admissible de voir proliférer les algues filamenteuses dans les cours d'eau. De même il semble évident que la détermination actuelle pour l'eutrophisation doit être révisée pour aller vers une échelle de niveaux d'eutrophisation.

### Sécheresse et inondation : prévenir les crises

- Informer sur les risques de crues et de sécheresse
- Economiser l'eau, recycler les eaux de pluie et les eaux usées
- Développer la gestion rationnelle de l'eau, notamment pour l'irrigation, les activités industrielles et domestiques
- Garder un débit minimum en été dans les rivières pour préserver la vie aquatique dans les estuaires
- Créer de nouvelles réserves d'eau pour combler les déficits et anticiper les effets du changement climatique.
- Respecter les règles d'urbanisme pour éviter les dommages liés aux inondations.
- Rendre aux fleuves, rivières et estuaires leur capacité de ralentissement des crues ...

- Informer sur les risques de crues et de sécheresse

Ceci est une évidence. La SEPANSO a contribué à l'élaboration d'un livret de France Nature Environnement intitulé « Que faire en cas de crue ? ». Ce document pourrait sans doute être utile à l'Agence de l'Eau. Inutile de refaire un travail déjà fait.

- Economiser l'eau, recycler les eaux de pluie et les eaux usées

FNE et ses associations (SEPANSO bien sûr) a fait un lobbying efficace qui a permis d'aboutir à des décisions importantes : modification de la réglementation pour l'utilisation des eaux pluviales et aides pour l'achat de récupérateurs.

- Développer la gestion rationnelle de l'eau, notamment pour l'irrigation, les activités industrielles et domestiques

Tous les contributeurs de la SEPANSO ont souscrit à cet affichage, mais beaucoup auraient aimé des pistes précises. Alors que théoriquement il n'y a pas d'augmentation des surfaces irriguées, nous voyons se construire encore de nouveaux systèmes d'arrosage sur pivots. La SEPANSO a dénoncé depuis des années les arrosages en plein soleil. Quand cette pratique sera-t-elle interdite ? les cultures irriguées sont plus subventionnées que les cultures non irriguées. Est-ce que l'Agence de l'Eau va militer pour que cette différence - qui constitue un encouragement à l'irrigation - cesse ? Tous les contributeurs de la SEPANSO revendiquent l'application rigoureuse du principe pollueur-payeur : la gestion rationnelle de l'eau suppose que chacun paie effectivement sa quote-part ! Il faut

donc réviser le système des redevances actuelles. Les citoyens ne doivent pas payer pour les agriculteurs ! Le système passé, s'il venait à être reconduit, risque fort de faire l'objet de recours juridiques.

- Garder un débit minimum en été dans les rivières pour préserver la vie aquatique dans les estuaires

La SEPANSO fait observer que cela suppose une gestion économe, alors que l'on peut voir en divers endroits une gaspillage des ressources.

- Créer de nouvelles réserves d'eau pour combler les déficits et anticiper les effets du changement climatique.

La création de nouvelles réserves est un leit-motiv. Depuis des années la SEPANSO prêche dans le désert en attirant l'attention sur la nécessité de rétablir la capacité de rétention d'eau des terres cultivées, sur la nécessité de recréer le maillage de haies sur le piémont pyrénéen ... Quand va-t-on passer du discours aux actes ? On connaît l'origine structurelle des déficits : que ceux qui veulent de l'eau pour leur usage (industrie, agriculture ...) investissent sur leurs fonds propres pour créer de nouvelles ressources sur leurs propriétés privées. Excusez-nous de rappeler que ce sont les contribuables qui ont payé pour réaliser les infrastructures d'adduction, les châteaux d'eau ...

- Respecter les règles d'urbanisme pour éviter les dommages liés aux inondations.

Théoriquement c'est dans les documents d'urbanisme !

- Rendre aux fleuves, rivières et estuaires leur capacité de ralentissement des crues ...

Voici une incantation qui est démentie dans les faits : l'Agence a encore soutenu récemment financièrement la restauration de digues ... Et nous continuons à observer des défrichements dans les têtes de bassins ! Nous avons besoin d'une politique d'aménagement du territoire qui corrige les erreurs passées et empêche la poursuite de la dégradation.

La problématique des eaux chargées en matières en suspensions (principalement des fines lessivées sur les terres cultivées) ne semble pas beaucoup intéresser les rédacteurs du projet de SDAGE. Pourtant si l'on veut que les citoyens s'intéressent à leurs cours d'eau, il faut qu'ils puissent voir les poissons dans une eau transparente du bord de l'eau, du haut d'un pont ... Les MES sont un indicateur trop sous-estimé. La SEPANSO souhaite que la clarté des eaux soit affichée comme un objectif du SDAGE ?

#### **L'eau au cœur des villes**

- mieux gérer le développement de l'urbanisation ...
- Informer les acteurs de l'urbanisme ...
- Analyser économiquement les projets d'urbanisme en intégrant les coûts générés pour la préservation de la ressource en eau

- Mieux gérer le développement de l'urbanisation ...



Des militants de la SEPANSO participent dans toute la mesure du possible aux enquêtes publiques. Il serait intéressant que l'Agence de l'Eau demande à être consultée lors de l'élaboration de tous les documents d'urbanisme. Nous serions moins isolés pour revendiquer que le règlement PLU précise que les dans les zones humides, sont interdits les affouillements, les creusement, les exhaussements, le drainage, la mise en et les dépôts divers.

- Informer les acteurs de l'urbanisme ...

La SEPANSO soutient cette initiative même si ceux-ci doivent théoriquement disposer des compétences requises pour mener à bien des projets !

- Analyser économiquement les projets d'urbanisme en intégrant les coûts générés pour la préservation de la ressource en eau

La SEPANSO soutient cette initiative.

- La SEPANSO fait observer qu'on a souvent remplacé les fontaines publiques et les pompes où les citoyens avaient accès à l'eau potable par des fontaines ornementales où circule une eau non potable. Cette situation est anormale. La SEPANSO demande la recréation des fontaines publiques ; les robinets modernes à pression qui n'induisent pas des consommations d'eau excessives répondent aux besoins de santé publique.

#### **Réduire la pollution des villes et des industries**

- assurer le bon fonctionnement des réseaux d'égouts et des stations d'épuration
- Déposer les restes de produits chimiques dans les déchetteries
- Informer les citoyens sur l'intérêt des produits « verts » ou peu toxiques.
- Mettre en œuvre des technologies propres dans l'industrie
- Respecter la réglementation des rejets polluants
- Assurer la sécurité sanitaire des baigneurs en recourant à des traitements de rejets appropriés
- Poursuivre la réduction des substances toxiques

- Assurer le bon fonctionnement des réseaux d'égouts et des STEP

Cela semble la moindre des choses ! La SEPANSO tient à profiter de cette consultation pour rappeler une nouvelle fois qu'il existe d'autres méthode de traitement des effluents humain que le système massivement des stations d'épuration actuelles. La méthanisation des matières organiques en tête de STEP permet de réduire considérablement les rejets en bout de course. La SEPANSO souhaite qu'en application des meilleures techniques disponibles l'Agence de l'Eau pilote une réflexion pour réduire les charges polluantes qui aboutissent dans les eaux de surface. En ce qui concerne les STEP existantes (les rendements des STEP ne sont pas satisfaisants : certaines substances ne sont pas traitées ...), la SEPANSO souhaite qu'une étude soit réalisée pour optimiser leurs performances.

- Déposer les restes de produits chimiques dans les déchetteries

Cela semble la moindre des choses !

- mettre en œuvre des technologies propres dans l'industrie

Appliquons systématiquement les « meilleures techniques disponibles » ! En ce qui concerne la SEPANSO, nous entretenons de bons rapports avec la CCI et avec la DRIRE. Nous nous tenons informés ... et nous réclamons des objectifs de progrès (au travers de la certification ou d'autres moyens)

- Informer les citoyens sur l'intérêt des produits verts ou peu toxiques

Beaucoup d'organismes (SEPANSO y compris !) font cela. L'efficacité reste à démontrer. En ce qui concerne les toxiques, nous donnons souvent l'exemple du White spirit : il suffit de laisser décanter le produit pour pouvoir le réutiliser ultérieurement.

- Respecter la réglementation des rejets polluants

Cela semble la moindre des choses ! Que des poursuites soient systématiquement engagées contre les récidivistes, auteurs de pollutions !

- Assurer la sécurité sanitaire des baigneurs en recourant à des traitements de rejets appropriés

C'est ce que réclame la SEPANSO et quelques autres associations depuis des années. Allons de l'avant ! Nous tenons toutefois à rappeler, si besoin était, que l'objectif de la DCE est de retrouver des eaux de qualité, c'est à dire des eaux dans lesquelles il soit possible de se baigner (on se baignait autrefois dans l'Adour ...). Certains d'entre nous qui ont connu la joie des baignades en rivière (descendre au fil de l'eau, puis remonter le long de la berge en se séchant au soleil ...) souhaitent que des jeunes puissent à l'avenir profiter de ces plaisirs (même si cela amène parfois quelques frictions entre pêcheurs et baigneurs !).

- poursuivre la réduction des substances toxiques

La SEPANSO a participé activement à l'élaboration de la Directive Produits chimiques (REACH). Nous continuons à demander l'application du principe de substitution, c'est à dire l'élimination des substances CMR.

Le SDAGE devrait effectuer un suivi des polluants (le dossier des PCB montre bien que nous avons fabriqué des bombes à retardements)

#### **QUESTIONNAIRE :**

- 1 - Le schéma ne représente qu'en partie les problèmes de l'eau dans notre Bassin
- 2 - Les actions proposées semblent peu adaptées
- 3 - Aucune famille adhérente de la SEPANSO n'acceptera un effort financier supplémentaire tant que les autres acteurs ne consentiront pas un effort égal.
- 4 - La question des choix ne semble pas d'actualité compte tenu de la gravité de la situation.
- 5 - L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ne peut avoir que des effets bénéfiques : sociaux, économiques et environnementaux.

6 - Cela fait des années que les membres de la SEPANSO font des efforts. Ils demandent donc l'exemplarité de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs économiques.

7 - Savoir qui paye quoi (et combien) pour garder l'eau en bon état.

8 - Pour informer les Français ... Internet pour éviter les dépenses de reproduction de dossier lourds et la boîte aux lettres pour la prochaine consultation. LA SEPANSO SOUHAITE UNE TOTALE TRANSPARENCE POUR LA PROCHAINE CONSULTATION ET PARTICIPER A L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE

C

## Commentaires sur le projet de SDAGE

**Si nous nous en tenons aux réactions des adhérents de la SEPANSO, nous pouvons affirmer que les documents ne sont pas accessibles à la majorité des citoyens. Il aurait été indispensable de produire pour chaque sous-bassin un résumé non technique**

**Le projet manque d'ambition : la prolifération des demandes de dérogations ne peut qu'inquiéter le citoyen qui espérait que la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau (DCE) allait permettre à la France de retrouver le bon chemin. Permettez-nous de rappeler que toute demande de dérogation doit être justifiée de façon pertinente, or nous n'avons vraiment pas l'impression que ce soit le cas présentement. Le projet risque fort de faire l'objet de contestations**

### **Principe pollueur-payeur :**

**Les rédacteurs du projet de SDAGE semble avoir mal apprécié ce principe qui figure dans la DCE. Nous citons : «...le financement par les agriculteurs de l'intégralité des dépenses liées aux pollutions et aux prélèvements agricoles (de l'ordre de 118 millions d'euros) se traduirait par une diminution inacceptable des revenus agricoles de l'ordre de 5% [...] une application stricte du principe pollueur payeur conduirait à des charges non supportables par les acteurs économiques (en particulier les agriculteurs). [...] Il faudra donc s'orienter vers une application plus modérée du principe pollueur/payeur, en jouant, en complément, sur d'autres leviers.»**

*Et voici les propositions :*

*"une augmentation de la facture d'eau de 5%" pour les usagers (60 M€)*

*"une augmentation des impôts locaux de 1%" (35 M€)*

*"une taxe de 20 centimes d'euros par nuitée" (35 M€)*

**Aucune de ces propositions n'est acceptable même si les auteurs veulent établir la « transparence des coûts » comme le prévoit la DCE. La base juridique d'une taxation différenciée est pour le moins incertaine : principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt. Une majorité de citoyens en a plus qu'assez de payer pour des privilégiés. La meilleure façon de réduire les consommations et les pollutions induites par celles-ci consiste à mettre en pratique le principe pollueur-payeur. Nous citons à l'appui de notre revendication la DCE : « l'objectif ultime de la présente directive consiste à assurer l'élimination des substances dangereuses prioritaires ... ». Les rédacteurs du SDAGE ont-ils perdu de vue cet objectif de la DCE ???**

**SAGE :**

**La SEPANSO s'étonne de « l'obligation d'intégrer l'analyse économique dans chaque SAGE à partir de 2010 ». Nous osons espérer que cette analyse s'applique à tous les SAGE quelque soit la date de leur création. La DCE a été adoptée en 2000 ! C'est donc cette date qui doit servir de référence.**

**Littoral (exemple de remarques) :**

- Problématique phosphore escamotée
- La SEPANSO s'inquiète de la salinisation de la nappe aquifère, d'autant plus que divers porteurs de projets (enquête publique en cours concernant une production de tomates à Parentis) propose d'accroître les prélèvements.
- La multiplication des puits et des forages (une simple déclaration suffit pour des « petits » prélèvements) aboutit au bout du compte à créer des problèmes.
- Divers sigles ne figurent pas dans le glossaire
- Absence de présentation des définitions des différentes masses d'eau
- Sous-estimation de l'enjeu des produits chimiques et de leurs métabolites
- La SEPANSO rappelle que le CEMAGREF a trouvé des taux d'isoproturon de 0,32 µg/l dans le lac de Cazaux-Sanguinet alors que la norme admise est de 0,1 µg/l pour des prélèvements d'eaux brutes aux fins de potabilisation. On a ainsi un exemple de l'insuffisance des bases réglementaires qui servent à
- définir les zones sensibles
- **La question de l'élévation de la température de certaines nappes à proximité du littoral devrait impérativement faire l'objet d'une étude.**

**CONCLUSION :**

**Ni le projet de plan de gestion, ni le programme de mesures proposés pour les différentes commissions (Adour, Littoral, Nappes profondes...) ne paraissent à la mesure des enjeux. La SEPANSO demande que la DCE soit mise en œuvre de façon rigoureuse.**